



Standard Général : 04 67 33 67 33
Site Internet : www.chu-montpellier.fr

Pôle Support

Centre Administratif A. Benech
191 Avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 Montpellier Cedex 5

Coordonnatrice
Vanina DUWOYE

Achats et Approvisionnements

1 Place Jean Baumes
Centre Bellevue
34295 Montpellier Cedex 5

Directrice des Achats et
des approvisionnements
Florence MARQUES

Tél. : 04 67 33 93 48
f-marques@chu-montpellier.fr

Directrice Adjointe
Awa N'DOUR

Tél. : 04 67 33 49 31
awa.ndour@chu-montpellier.fr

Secrétariat de Direction

Responsable des affaires Générales,
Secrétariat de Direction
et Mandatement
Déborah BACLE

Tél. : 04 67 33 91 44
secretariatdaa@chu-montpellier.fr



844 Avenue de l'Abbé Paul Parguel
34090 Montpellier

GCS UniHA

Filière Transports

Coordonnatrice

Florence MARQUES

Tél. : 04 67 33 93 48
f-marques@chu-montpellier.fr

Le 19 février 2026

Monsieur le Directeur

Notre réf. : AN/RR

Dossier suivi par : Romain RUIZ

Acheteur

Tél : 04 67 33 92 64

Email :

romain-ruiz@chu-montpellier.fr

OBJET : LETTRE DE CONSULTATION

AFFAIRE N° 23A0248

ACCORD CADRE N°25AC0003

**ACCORD CADRE ETUDES DE PROGRAMMATION / ASSISTANCE
TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE GROUPEMENT
HOSPITALIER DE TERRITOIRE EST HERAULT SUD AVEYRON
MARCHE SUBSEQUENT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA
PROGRAMMATION D'ARCHITECTURE ET LES ETUDES D'INGENIERIE –
HOPITAL ARNAUD DE VILLENEUVE :**

- **RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU BLOC CTCV (OPERATION 3)**
- **AMENAGEMENT D'UN PLATEAU TECHNIQUE DE MEDECINE
VASCULAIRE ET D'UN SECTEUR Jo (OPERATION 4)**
- **AMENAGEMENT D'UN PLATEAU D'HOSPITALISATION DE JOUR
MUTUALISEE (OPERATION 5)**

Monsieur,

En application de l'accord-cadre dont vous êtes titulaire et afin de procéder à la sélection du prestataire pour le marché subséquent cité en objet, le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier vous invite, conformément à la procédure précisée à l'article R. 2162-10 du Code de la Commande Publique, à remettre une offre.

Les caractéristiques principales que doivent présenter ces prestations sont spécifiées dans les Cahier des Clauses Administratives Particulières et Cahiers des Clauses Techniques Particulières joints au dossier de consultation.

Le dossier de consultation est composé de :

- La présente lettre de consultation
- L'annexe 1 de la présente lettre de consultation (dématérialisation des procédures).
- L'Acte d'Engagement et son Annexe « DPGF et Temps Passés »
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières et son annexe « obligations réglementaire en matière de détachement de salariés étrangers »
- Les deux Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) :
1- CCTP pour « LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU BLOC CTCV
L'AMENAGEMENT D'UN PLATEAU TECHNIQUE DE MEDECINE VASCULAIRE
ET D'UN SECTEUR Jo » et ses 8 annexes (listées en dernière page du CCTP)

2- CCTP pour « L'AMENAGEMENT D'UN PLATEAU D'HOSPITALISATION DE JOUR MUTUALISEE » et ses 6 annexes (listées en dernière page du CCTP)
- Le modèle de cadre de réponse

Ces pièces sont mises à disposition sur la plateforme PLACE à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le marché est passé pour une durée définie à l'article 1 du CCAP. Les délais d'exécution sont fixés à l'article 4.1 du CCAP.

Nous vous invitons à vous reporter au Règlement de la Consultation ainsi qu'aux Cahiers des Clauses Administratives et Techniques Particulières fournis lors de la conclusion de l'Accord-Cadre pour obtenir les informations concernant les conditions générales du marché.

La visite est facultative mais fortement conseillée afin de prendre connaissance des lieux.

Elle sera organisée le 04 mars 2026 à partir de 14h00.

**Le lieu de rendez-vous est :
Halle d'entrée principal de l'hôpital Arnaud de Villeneuve**

Je vous rappelle que votre proposition fera l'objet d'une analyse et d'un classement sur la base des critères prévus à l'accord-cadre ci-dessus référencé, à savoir :

Critères/Sous-critères		Pondération	Modalités de calcul
Critère technique	Note méthodologique	40	Une note globale sera obtenue en additionnant les notes pondérées obtenues pour chaque sous-critère ci-dessous. Cette note globale sera pondérée par le coefficient de pondération du critère.
Sous-critère 1	Note méthodologique et organisationnelle spécifique au projet	70%	Pour chaque sous-critère, le candidat obtiendra une note à partir du barème suivant : 1- Insuffisant 2- Peu satisfaisant 3- Acceptable 4- Satisfaisant 5- Très satisfaisant.
Sous-critère 2	Cohérence des Temps passés dédiés au projet	30%	Pour chaque candidat, on procédera au calcul d'un ratio, qui sera obtenu en divisant la note technique obtenue par le candidat par la note technique maximale pouvant être obtenue (5). Ce ratio sera affecté du coefficient de pondération du sous-critère.
Critère financier	Prix forfaitaire de la prestation	60	La note sera obtenue de la façon suivante : Note = <u>Prix global et forfaitaire le plus bas</u> Prix global et forfaitaire proposé par le candidat Cette note sera affectée du coefficient de pondération du critère.

Critères/Sous-critères	Pondération	Modalités de calcul
NOTE FINALE	Sur 100	La note finale est obtenue en sommant les notes globales pondérées obtenues pour chaque critère. Les candidats seront classés par ordre décroissant de la note finale. Le candidat qui aura obtenu la note la plus élevée sera classé en premier.

Les candidats sont informés que les prix proposés dans l'acte d'engagement de l'Accord-Cadre sont considérés comme « prix unitaires référentiels » et constitueront les prix unitaires maximum sur lesquels ils s'engagent dans le cadre de ce Marché Subséquent. Ainsi le candidat doit remplir de l'Annexe 1 à l'Acte d'engagement « DPGF et Temps passés » en indiquant des prix unitaires à la journée équivalents ou inférieurs à ceux référencés dans son offre de l'accord cadre.

Le dépassement de ces prix plafonds entraînera l'irrégularité de l'offre du candidat.

Le délai de validité des propositions est de **6 mois** à compter de la date limite fixée pour la réception des plis et pour la même durée à compter de la date limite de remise des offres après négociation.

Pièces à joindre à votre offre :

- L'acte d'engagement à compléter, dater et signer électroniquement par le(s) représentant(s) qualifié(s) du ou des prestataires. Le candidat qui n'aura pas signé électroniquement son acte d'engagement verra son offre qualifiée d'irrégulière.

Dans cette hypothèse, et sous réserve que leur offre ne soit pas anormalement basse, le pouvoir adjudicateur sera susceptible d'inviter l'ensemble des soumissionnaires concernés à régulariser leur offre, dans un délai qui leur sera précisé par courrier. Dans ce cas, l'absence de régularisation de l'offre dans les délais entraînera son rejet.

- L'Annexe 1 à l'acte d'engagement « Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et Temps passés », doit être complétée et respecter les coûts horaires plafonds de l'accord-cadre.

- La note méthodologique répondant aux 2 sous-critères du critère technique indiqués ci-avant en utilisant de préférence le modèle de cadre de réponse joint au DCE.

Les variantes ne sont pas autorisées.

L'offre devra être remise avant le **17 mars 2026 à 12h00**, de façon dématérialisée, exclusivement sur la plateforme Place (se reporter à l'annexe dématérialisation des procédures).

Toute proposition reçue hors délai ne sera pas prise en compte.

L'acheteur engagera des négociations avec tous les candidats. Cependant, celui-ci se réserve la possibilité de ne pas engager de négociations et d'attribuer

le marché sur la base des offres initiales sans négociation, conformément à l'article R2161-17 du Code de la Commande Publique.

La négociation portera sur tout objet utile à l'acheteur, sans pouvoir modifier de manière substantielle les conditions initiales du marché public.

La négociation peut porter sur l'ensemble du contenu des offres et des documents de la consultation, à l'exception toutefois des exigences minimales mentionnées à l'article R2161-17 du code de la commande publique et des critères d'attribution définis dans les documents de la consultation.

Les exigences minimales sont :

-L'ensemble des clauses administratives du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché subséquent

Les candidats sont informés que la négociation peut être menée sous forme d'entretiens ou via la plate-forme Place à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

En cas de négociation menée sous forme d'entretiens avec les candidats : les candidats seront informés de la date, de l'heure et du lieu des entretiens par écrit (courrier adressé via la plate-forme Place à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Chaque candidat sera représenté par 2 personnes au plus dont une personne habilitée à engager la société.

Les dates et heures limites de remise des offres modifiées suite à négociation seront confirmées par écrit de l'acheteur via la plate-forme Place à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Les candidats devront renvoyer leur offre dans les délais impartis sur ce même support.

En cas de négociation menée via la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr> : les dates et heures limites de remise des nouvelles offres suite à négociation seront confirmées par écrit de l'acheteur via la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Les candidats devront renvoyer leur offre dans les délais impartis sur ce même support.

Les nouvelles offres seront alors analysées conformément aux critères d'attribution détaillés ci-dessus.

Je vous rappelle qu'en cas de non réponse à ce marché subséquent, les dispositions relatives à l'article 7-1 Titre 1 du CCAP de l'Accord-Cadre relatif aux pénalités s'appliqueront.

Le titulaire de ce marché ne pourra participer aux marchés ultérieurs qui se rapportent à la même opération s'il résulte de cette étude qu'elle procure au titulaire de ce marché un avantage de nature à porter atteinte à la libre concurrence et l'égalité de traitement des candidats.

Les candidats pourront, jusqu'à 10 jours maximum avant la date de remise de l'offre, adresser leurs demandes de renseignements complémentaires

concernant la consultation sur la plateforme Place (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Nota : il est rappelé que l'accès à PLACE pour les consultations des marchés subséquents n'est accessible qu'en utilisant le lien d'accès (incluant le mot de passe) fourni dans le message de la plateforme vous donnant accès au DCE.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

**P/La Directrice Générale
Et par Délégation
L'Adjointe à la Directrice des
Achats et des
Approvisionnements**

A. N'DOUR

Awa NDOUR

✓ Certifié par  yousign